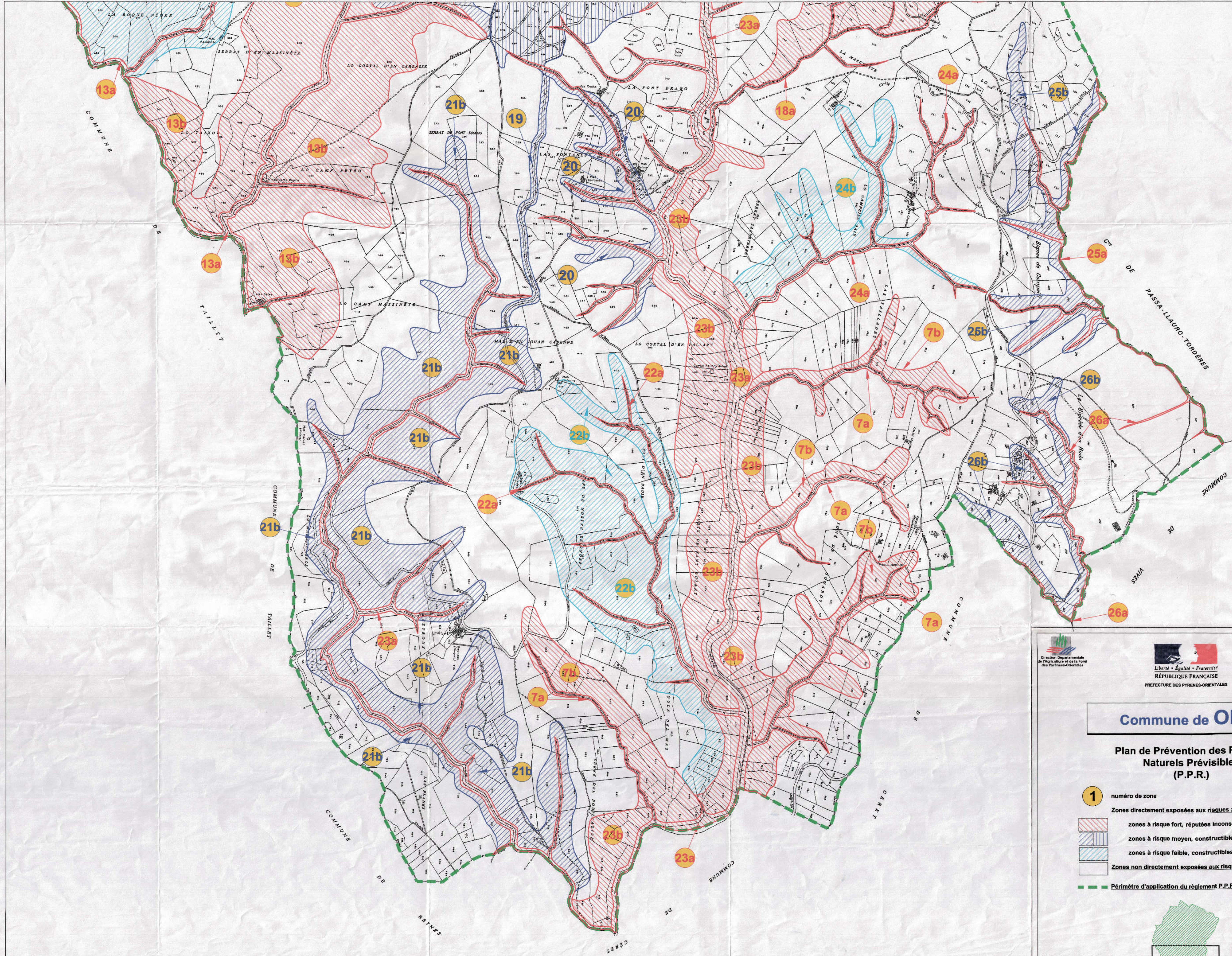






Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de OMS

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.)

1 numéro de zone

Zones directement exposées aux risques :

-  zones à risque fort, réputées inconstructibles
-  zones à risque moyen, constructibles sous conditions
-  zones à risque faible, constructibles sous conditions

Zones non directement exposées aux risques.

-  Périmètre d'application du règlement P.P.R.



Elaboré en Août 2001

Echelle : 1 / 5 000

Approuvé par Arrêté
Préfectoral du 30 décembre 2002.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation :
Le Chef du service interministériel de
défense et de protection civile,
Serge RICHARD